Bretagne, Côtes-d'Armor
Saint-Agathon
Zone artisanale Bel Orme

Hippodrome dit "du Bel Orme" ou "de Guingamp" (Saint-Agathon)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22132340
Date de l'enquête initiale : 2013
Date(s) de rédaction : 2014
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire du patrimoine des sports en Bretagne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : hippodrome

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :
Références cadastrales :

Historique

Lhipopdrome du Bel Orme, situé à Saint-Agathon, petite commune pau sud-est e Guingamp, accueille plusieurs fois par an des courses de trot et de galop.
La création de la société des courses de Guingamp remonte à 1842.
Aussitôt constituée, la Société s'occupa de trouver un terrain pour y aménager un hippodrome. Après de nombreuses recherches, c'est la métairie de Coat-ar-Lan, distante d'une lieue environ, qui fut choisie. Dès le printemps 1843, Guingamp put inaugurer
« le plus beau et le meilleur des hippodromes de Bretagne, excellent sous le rapport de la nature du sol, que les pluies les plus abondantes et les plus prolongées ne peuvent détériorer, qui offre aux pieds des chevaux un gazon frais et solide où l'on ne rencontre pas une pierre, et qui jouit du privilège, peut-être unique, de n'être grevé d'aucune servitude et de pouvoir être livré, en toute saison, tous les jours, à toute heure, aux courses d'entraînement et aux courses d'essai. »
Sigismond Ropartz, *Guingamp : Études pour servir à l'histoire du tiers-état en Bretagne*, Saint-Brieuc-Paris, 1859, p. 206-211.
Les courses de Guingamp étaient très populaires comme le souligne l'écrivain « plusieurs milliers d'ouvriers et de paysans endimanchés, qui, eux aussi, se rendent à la fête, non pas comme à un spectacle plus ou moins insignifiant, mais comme à une cérémonie sérieuse et bien comprise. Ces étranges *sportmen*, soyez-en sûr, apprécieront le mérite des joûteurs avec un peu de passion peut-être, mais aussi avec plus de connaissances réelles et pratiques qu'une foule de juges cravachés et éperonnés que vous verrez parader sur le *turf* ».
En 1849, le Grand derby de l'ouest s'y courait. Pendant plusieurs années, les coursiers de Paris et de Chantilly s'y affrontèrent avec les meilleures écuries de Bretagne. L'hippodrome de Guingamp était très apprécié des professionnels.
La Société connut ensuite une période de déclin, faute de terrain approprié.
Dès 1902, émerge l'idée de créer une nouvelle société des courses avec l'appui de la municipalité et du conseil général des Côtes-du-Nord qui accorda une subvention de 500 francs. Cette nouvelle société sera constituée en 1909. Il fallait trouver un terrain pour un nouvel hippodrome. Deux projets furent écartés : les prairies proches « de Saint-Loup » et le champ de manœuvre, rejeté aussi car le terrain était dur et dangereux. Finalement, est
loué pour 10 ans, un terrain dans les landes de Bel-Orme. Les travaux sont menés rapidement et la première réunion qui comprenait cinq courses est fixée au 14 août 1910. Une grande journée festive fut organisée et se termina par « le bal des courses » sur la place du Centre à Guingamp. Les populations locales retrouvèrent avec plaisir leurs courses.

L'hippodrome comprenait deux entrées, une donnant sur la route nationale qui ouvrait sur la zone du pesage (fermée aujourd'hui) et l'autre par la pelouse. Les spectateurs les plus modestes venaient aux courses par la pelouse et y assistaient depuis le milieu des pistes, tandis que les spectateurs les plus aisés y assistaient depuis les tribunes, à côté du pesage.
Les courses furent interrompues pendant la Première Guerre mondiale. A la fin du conflit, la Société des courses manifesta l'envie de reprendre son activité. En 1930 des tribunes sont construites (aujourd'hui détruites). Malheureusement la Seconde Guerre mondiale interrompt une nouvelle fois l'activité qui reprendra dès le conflit terminé. Les courses de Guingamp
restèrent un rendez-vous populaire et festif. Dans les années 1950, on y élisait la Reine de Guingamp.
Aujourd'hui, grâce aux bénévoles qui entretiennent et font vivre l'hippodrome, la Société des courses de Guingamp organise une réunion de courses par an, soit quatre courses de trot attelé, deux courses de plat et deux courses et *steeple-chase*, en septembre.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle
Période(s) secondaire(s) : 1er quart 21e siècle

Description

L'hippodrome du Bel Orme, situé sur un site de 14 hectares est constitué de plusieurs bâtiments que l'on peut répartir en trois catégories. La partie administration et contrôle des courses, la partie accueil du public et la partie accueil des professionnels.
La partie administration et contrôle des courses se compose du pavillon du pesage, de la tour de contrôle et des boxes de contrôle vétérinaire.
Le pavillon du pesage est situé au sud du site, en bordure de la nationale qui relie Rennes à Brest. De plan rectangulaire il est construit en plaques préfabriquées de fibrociment et couvert d'un toit à un versant en tôles nervurées. Il regroupe le secrétariat, le bureau des commissaires, les vestiaires et le pesage.
La tour de contrôle se situe dans le prolongement des tribunes à l'ouest. Elle comporte trois niveaux ouverts au nord et à l'est. Elle présente un bardage en tôles nervurées reposant sur une ossature acier et est couverte d'un toit à un seul versant également en tôles nervurées.
Les boxes de contrôle vétérinaire se situent au nord-ouest du site. Le box de passage dans lequel les chevaux sont amenés pour uriner et le box vétérinaire dans lequel sont effectués les contrôles anti-dopage sont en bois avec un toit bitumé.
La partie accueil du public se compose des guichets des paris mutuels et des tribunes.
Les guichets des paris mutuels se situent au dos des tribunes, ils font face au pavillon du pesage. De plan rectangulaire, ils présentent une structure acier sur laquelle repose un toit à un versant en tôle. Le mur nord est élevé en aggloméré de ciment ainsi que le mur sud qui s'arrête à mi-hauteur pour former les guichets. Les murs ouest et est sont en tôles nervurées. Dans le prolongement est de se bâtiment existe un hangar de stockage présentant les mêmes caractéristiques.
Les tribunes sont construites en béton de ciment et présentent quatre niveaux.
La partie accueil des professionnels se compose du rond de présentation à l'est du site et des pistes au nord.
L'hippodrome en 3ème catégorie en plat, obstacle et trot offre aux professionnels une piste
en herbe de 1 200 mètres de long à la corde sur 12 mètres de large avec une ligne droite de 300 mètres et la corde à droite.

Eléments descriptifs

Présentation

Fête des courses
L'hippodrome du Bel Orme accueille chaque année la Fête des courses.
La Fête des courses a été créée en 2005 par la Fédération régionale des courses hippiques de l'ouest dans le cadre de sa mission de faire connaître le monde du cheval et des courses à un nouveau public.
Gratuite pour les enfants, elle se déroule lors d'une journée de courses. C'est l'occasion pour les familles de découvrir un beau spectacle hippique et de profiter de nombreuses animations gratuites pour les enfants dans une ambiance festive et conviviale (structures gonflables, baptêmes de poney, maquillage, distribution de goûters et friandises, jeu du petit pronostiqueur pour découvrir le monde des courses etc.).
Cette fête, très importante pour les sociétés des courses, a permis de renouveler la fréquentation des hippodromes en ciblant prioritairement un public familial néophyte. L'objectif étant de faire découvrir et apprécier l'environnement des courses de chevaux comme un beau spectacle à partager en famille, pas seulement réservé aux turfistes et professionnels avertis. C'est également l'occasion de découvrir les coulisses des hippodromes et les métiers qui s'y exercent.

Liens web

- Fédération régionale des courses hippiques de l'ouest : http://www.federation-ouest.fr/hippodrome/413/guingamp.html

- Bretagne, de 1950 à nos jours : http://geobretagne.fr/sviewer/dual.html

Illustrations

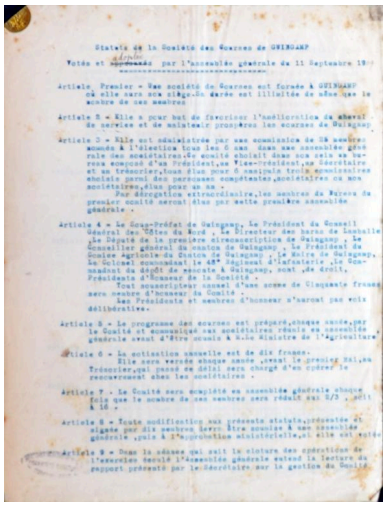

Société des courses de Guingamp, statuts de 1909, page 1
Dess. Société des courses de Guingamp
IVR53_20142209071A4

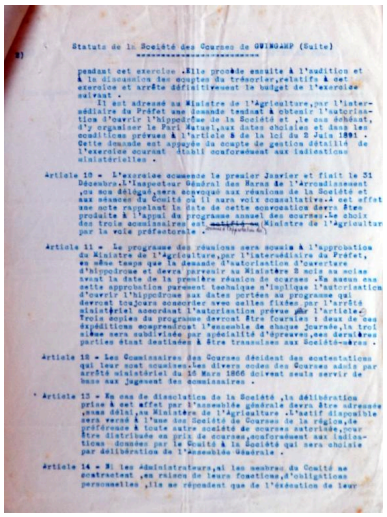

Société des courses de Guingamp, statuts de 1909, page 2
Dess. Société des courses de Guingamp
IVR53_20142209072A4

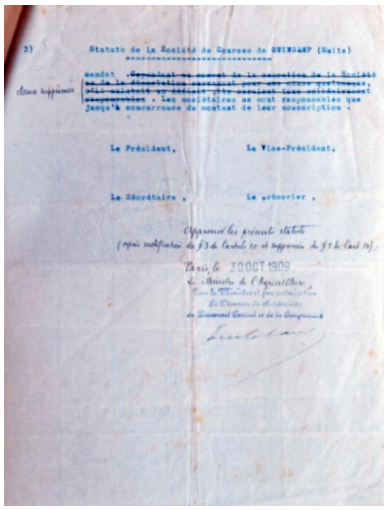

Société des courses de Guingamp, statuts de 1909, page 3
Dess. Société des courses de Guingamp
IVR53_20142209073A4

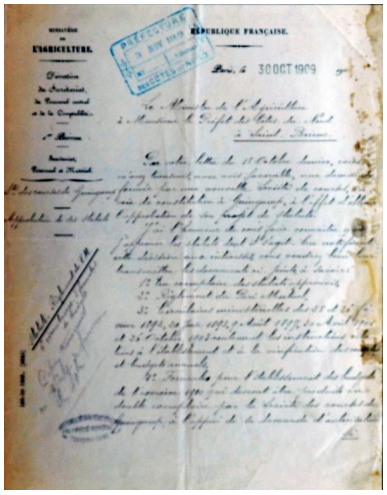

Hippodrome du Bel-Orme, approbation des statuts 1909 (recto)
IVR53_20142209074A4

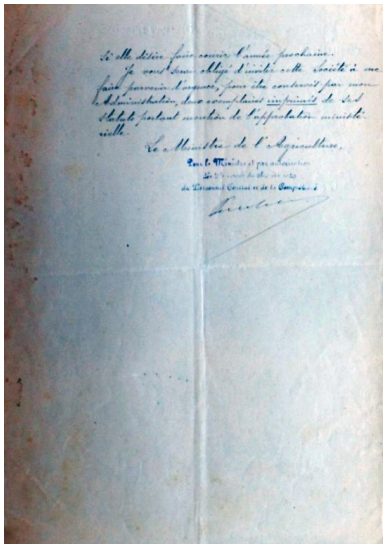

Hippodrome du Bel-Orme, approbation des statuts 1909 (verso)
Phot. Archives départementales des Côtes-d'Armor
IVR53_20142209075NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, vues aériennes de 1950 et 2012
Phot. Institut géographique national (IGN)
IVR53_20142209076NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, vue de l'hippodrome depuis le haut des pistes
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209077NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, tribunes et tour de contrôle
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209078NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, tour de contrôle
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209079NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, tribunes
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209098NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, vue d'ensemble du site depuis l'entrée
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209080NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, vue d'ensemble du site depuis l'est
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209081NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, pavillon du pesage
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209082NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, pavillon du pesage
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209083NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, guichets des paris
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209084NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, local de rangement
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209085NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, rond de présentation
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209086NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, boxes
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209087NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, pistes vues depuis la corde à l'ouest
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209088NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, pistes vues depuis l'est
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209090NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, pistes vues depuis l'ouest
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209089NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, pistes vues depuis l'ouest
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209091NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, piste d'obstacles
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209092NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, la rivière
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209093NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, double haies
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209094NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, talus
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209095NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, haie verte
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209096NUCA

Hippodrome du Bel-Orme, mur
Phot. Anaïs Heurtel
IVR53_20142209097NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Hippisme (IA35131157)
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Philippe Bonnet, Anaïs Heurtel
Copyright(s) : (c) Région Bretagne

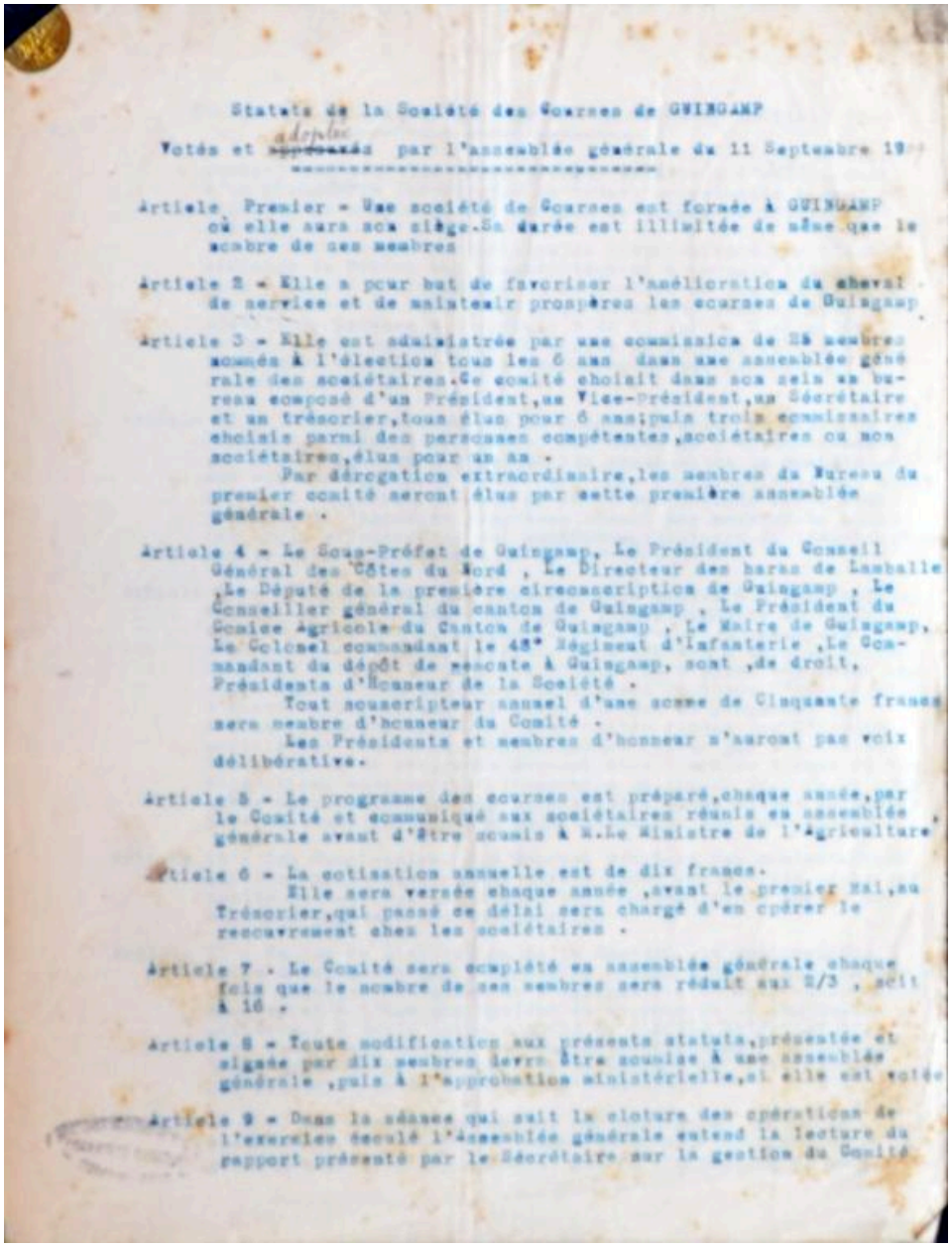

Statuts de la Société des Courses de GUINGAMP

Votés et ~~approuvés~~ adoptés par l'assemblée générale du 11 Septembre 19

Article Premier - Une société de Courses est formée à GUINGAMP où elle aura son siège. Sa durée est illimitée de même que le nombre de ses membres

Article 2 - Elle a pour but de favoriser l'amélioration du cheval de service et de maintenir prospères les courses de Guingamp

Article 3 - Elle est administrée par une commission de 24 membres nommés à l'élection tous les 6 ans dans une assemblée générale des sociétaires. Ce comité choisit dans son sein un bureau composé d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un trésorier, tous élus pour 6 ans; puis trois commissaires choisis parmi des personnes compétentes, sociétaires ou non sociétaires, élus pour un an.

Par dérogation extraordinaire, les membres du Bureau du premier comité seront élus par cette première assemblée générale.

Article 4 - Le Sous-Préfet de Guingamp, Le Président du Conseil Général des Côtes du Nord, Le Directeur des haras de Lamballe, Le Député de la première circonscription de Guingamp, Le Conseiller général du canton de Guingamp, Le Président du Comice Agricole du Canton de Guingamp, Le Maire de Guingamp, Le Colonel commandant le 48e Régiment d'Infanterie, Le Commandant du dépôt de remonte à Guingamp, sont, de droit, Présidents d'Honneur de la Société.

Tout souscripteur annuel d'une somme de Cinquante francs sera membre d'honneur du Comité.

Les Présidents et membres d'honneur n'auront pas voix délibérative.

Article 5 - Le programme des courses est préparé, chaque année, par le Comité et communiqué aux sociétaires réunis en assemblée générale avant d'être soumis à M. le Ministre de l'Agriculture

Article 6 - La cotisation annuelle est de dix francs.

Elle sera versée chaque année, avant le premier Mai, au Trésorier, qui passé ce délai sera chargé d'en opérer le recouvrement chez les sociétaires.

Article 7 - Le Comité sera complété en assemblée générale chaque fois que le nombre de ses membres sera réduit aux 2/3, soit à 16.

Article 8 - Toute modification aux présents statuts, présentée et signée par dix membres devra être soumise à une assemblée générale, puis à l'approbation ministérielle, si elle est votée

Article 9 - Dans la séance qui suit la clôture des opérations de l'exercice écoulé l'Assemblée générale entend la lecture du rapport présenté par le Secrétaire sur la gestion du Comité

Société des courses de Guingamp, statuts de 1909, page 1

Référence du document reproduit :

- **Statuts de la Société des courses de Guingamp, votés et adoptés lors de l'assemblée générale du 30 septembre 1909**
  Archives départementales des Côtes-d'Armor : 7 M 517

IVR53_20142209071A4
Auteur de l'illustration : Société des courses de Guingamp
Date de prise de vue : 2014
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

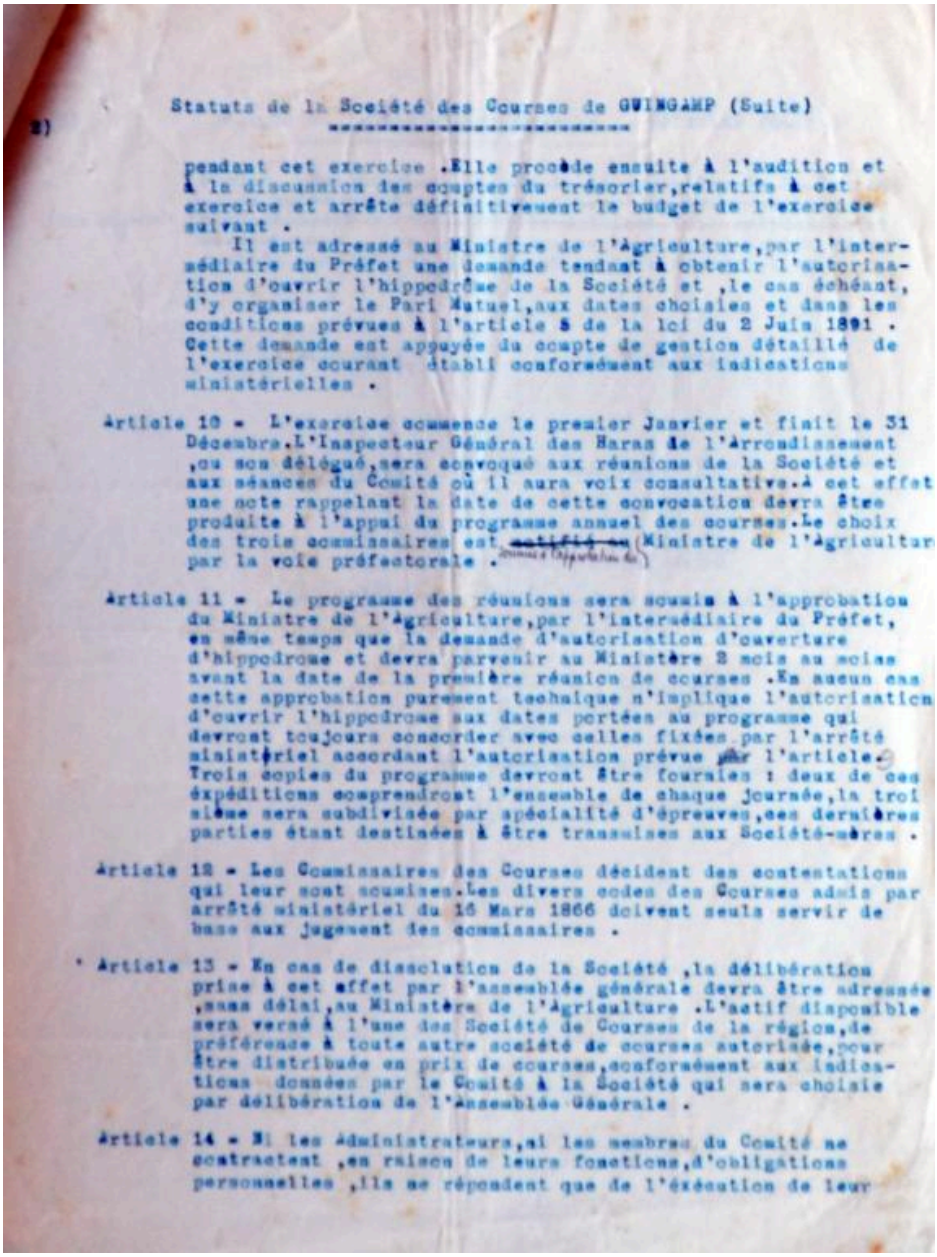

Statuts de la Société des Courses de GUINGAMP (Suite)

2)

pendant cet exercice .Elle procède ensuite à l'audition et à la discussion des comptes du trésorier,relatifs à cet exercice et arrête définitivement le budget de l'exercice suivant .

Il est adressé au Ministre de l'Agriculture,par l'intermédiaire du Préfet une demande tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir l'hippodrome de la Société et ,le cas échéant, d'y organiser le Pari Mutuel,aux dates choisies et dans les conditions prévues à l'article 5 de la loi du 2 Juin 1891 . Cette demande est appuyée du compte de gestion détaillé de l'exercice courant établi conformément aux indications ministérielles .

Article 10 - L'exercice commence le premier Janvier et finit le 31 Décembre.L'Inspecteur Général des Haras de l'Arrondissement ,ou son délégué,sera convoqué aux réunions de la Société et aux séances du Comité où il aura voix consultative.A cet effet une note rappelant la date de cette convocation devra être produite à l'appui du programme annuel des courses.Le choix des trois commissaires est ~~notifié au~~ (Ministre de l'Agricultur par la voie préfectorale .

Article 11 - Le programme des réunions sera soumis à l'approbation du Ministre de l'Agriculture,par l'intermédiaire du Préfet, en même temps que la demande d'autorisation d'ouverture d'hippodrome et devra parvenir au Ministère 2 mois au moins avant la date de la première réunion de courses .En aucun cas cette approbation purement technique n'implique l'autorisation d'ouvrir l'hippodrome aux dates portées au programme qui devront toujours concorder avec celles fixées par l'arrêté ministériel accordant l'autorisation prévue par l'article. Trois copies du programme devront être fournies : deux de ces expéditions comprendront l'ensemble de chaque journée,la troisième sera subdivisée par spécialité d'épreuves,ces dernières parties étant destinées à être transmises aux Société-mères .

Article 12 - Les Commissaires des Courses décident des contestations qui leur sont soumises.Les divers codes des Courses admis par arrêté ministériel du 16 Mars 1866 doivent seuls servir de base aux jugement des commissaires .

Article 13 - En cas de dissolution de la Société ,la délibération prise à cet effet par l'assemblée générale devra être adressée ,sans délai,au Ministère de l'Agriculture .L'actif disponible sera versé à l'une des Société de Courses de la région,de préférence à toute autre société de courses autorisée,pour être distribuée en prix de courses,conformément aux indications données par le Comité à la Société qui sera choisie par délibération de l'Assemblée Générale .

Article 14 - Ni les Administrateurs,ni les membres du Comité ne contractent ,en raison de leurs fonctions,d'obligations personnelles ,ils ne répondent que de l'éxécution de leur

Société des courses de Guingamp, statuts de 1909, page 2

Référence du document reproduit :

- **Statuts de la Société des courses de Guingamp, votés et adoptés lors de l'assemblée générale du 30 septembre 1909**
  Archives départementales des Côtes-d'Armor : 7 M 517

IVR53_20142209072A4
Auteur de l'illustration : Société des courses de Guingamp
Date de prise de vue : 2014
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

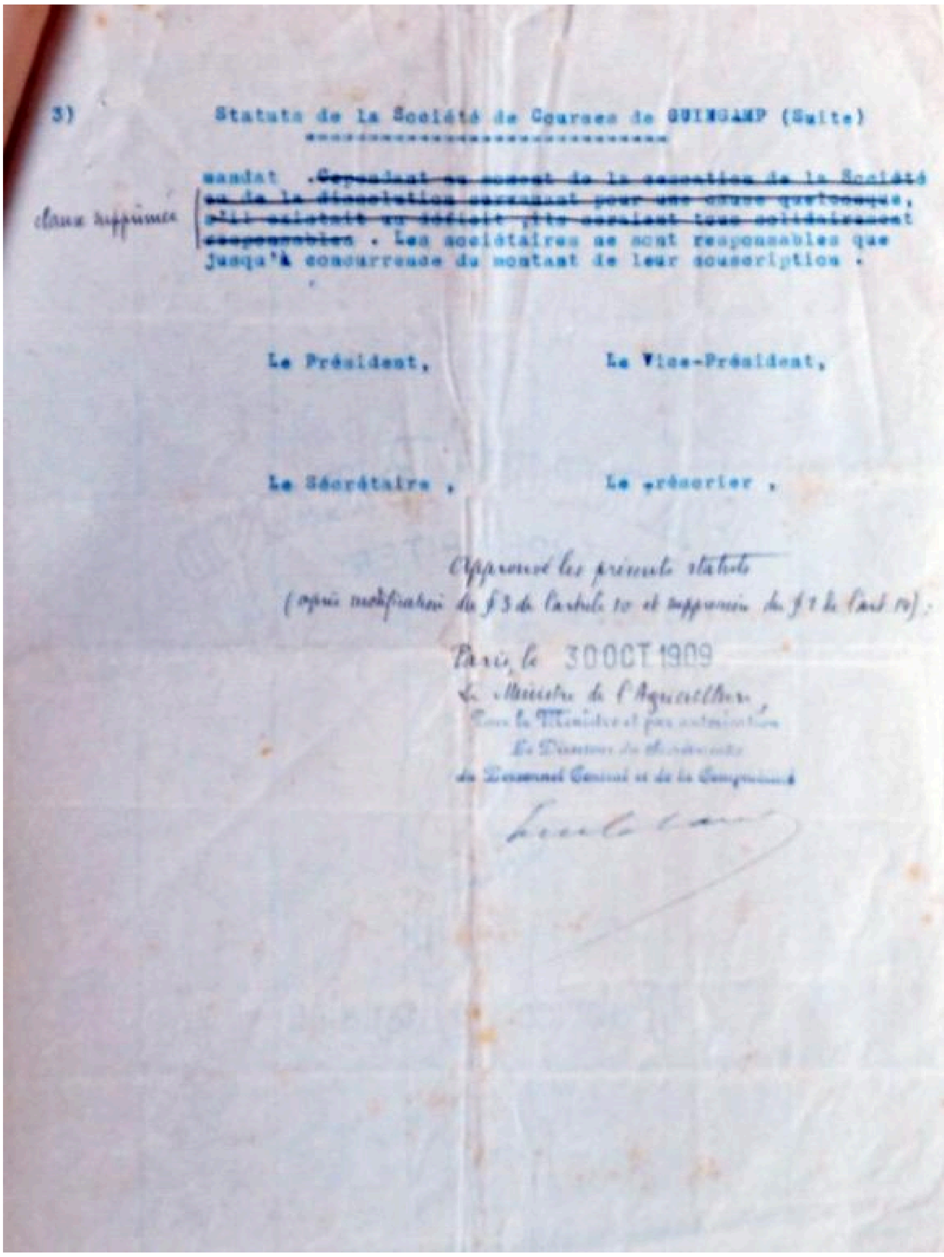
3) Statuts de la Société de Courses de GUINGAMP (Suite)

clause supprimée

mandat . ~~Cependant au moment de la cessation de la Société ou de la dissolution survenant pour une cause quelconque, s'il existait un déficit ,ils seraient tous solidairement responsables~~ . Les sociétaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leur souscription .

Le Président, Le Vice-Président,

Le Secrétaire , Le Trésorier ,

Approuvé les présents statuts
(après modification du § 3 de l'article 10 et suppression du § 1 de l'art 10).

Paris, le 30 OCT 1909
Le Ministre de l'Agriculture
Pour le Ministre et par autorisation
Le Directeur du Personnel Central et de la Comptabilité

Société des courses de Guingamp, statuts de 1909, page 3

Référence du document reproduit :

- **Statuts de la Société des courses de Guingamp, votés et adoptés lors de l'assemblée générale du 30 septembre 1909**
  Archives départementales des Côtes-d'Armor : 7 M 517

IVR53_20142209073A4
Auteur de l'illustration : Société des courses de Guingamp
Date de prise de vue : 2014
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

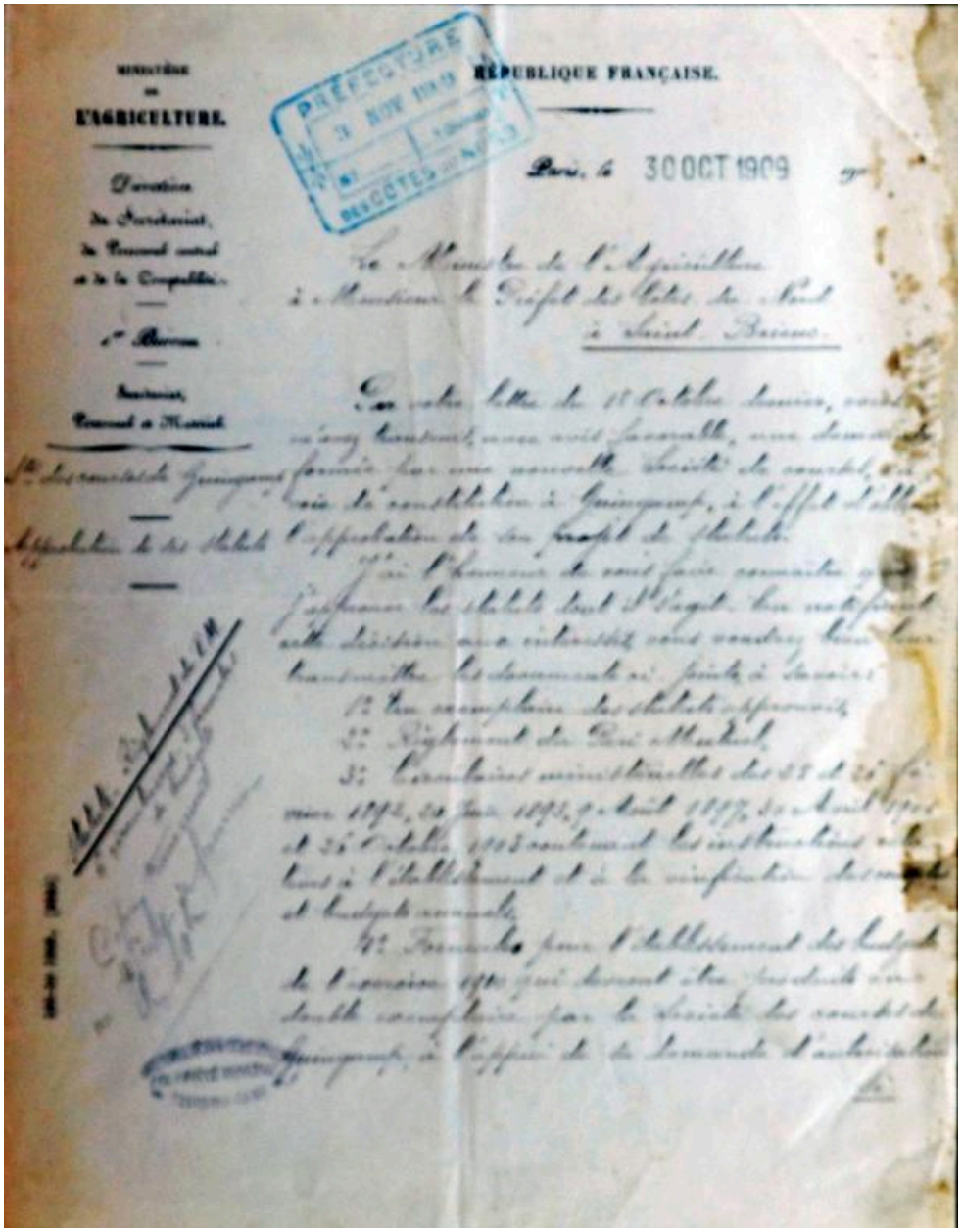

Hippodrome du Bel-Orme, approbation des statuts 1909 (recto)

Référence du document reproduit :

- **Approbation des statuts de la Société des courses de Guingamp de 1909**
  Archives départementales des Côtes-d'Armor : 7 M 517

IVR53_20142209074A4
Date de prise de vue : 2014
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

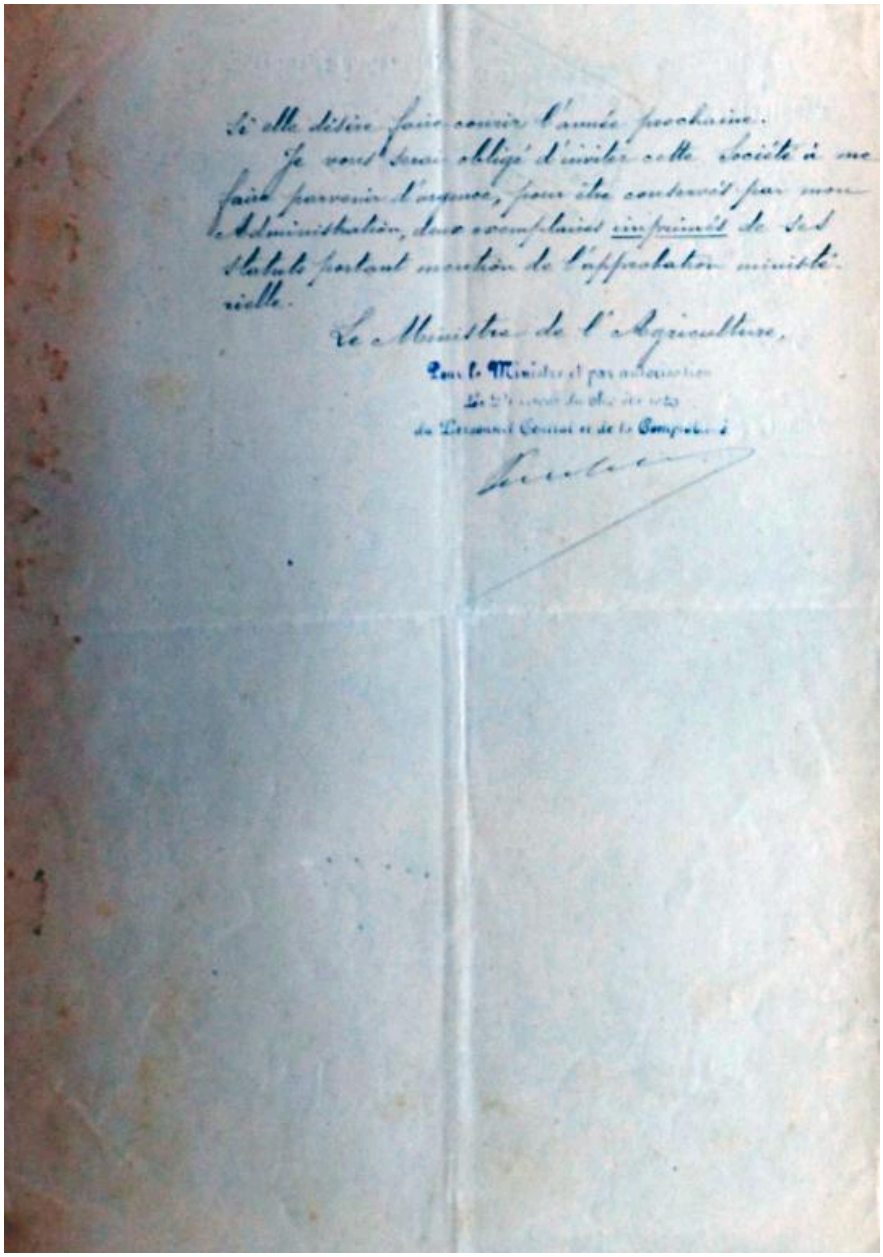

Hippodrome du Bel-Orme, approbation des statuts 1909 (verso)

Référence du document reproduit :

- **Approbation des statuts de la Société des courses de Guingamp de 1909**
  Archives départementales des Côtes-d'Armor : 7 M 517

IVR53_20142209075NUCA
Auteur de l'illustration : Archives départementales des Côtes-d'Armor
Date de prise de vue : 2014
(c) Archives départementales des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

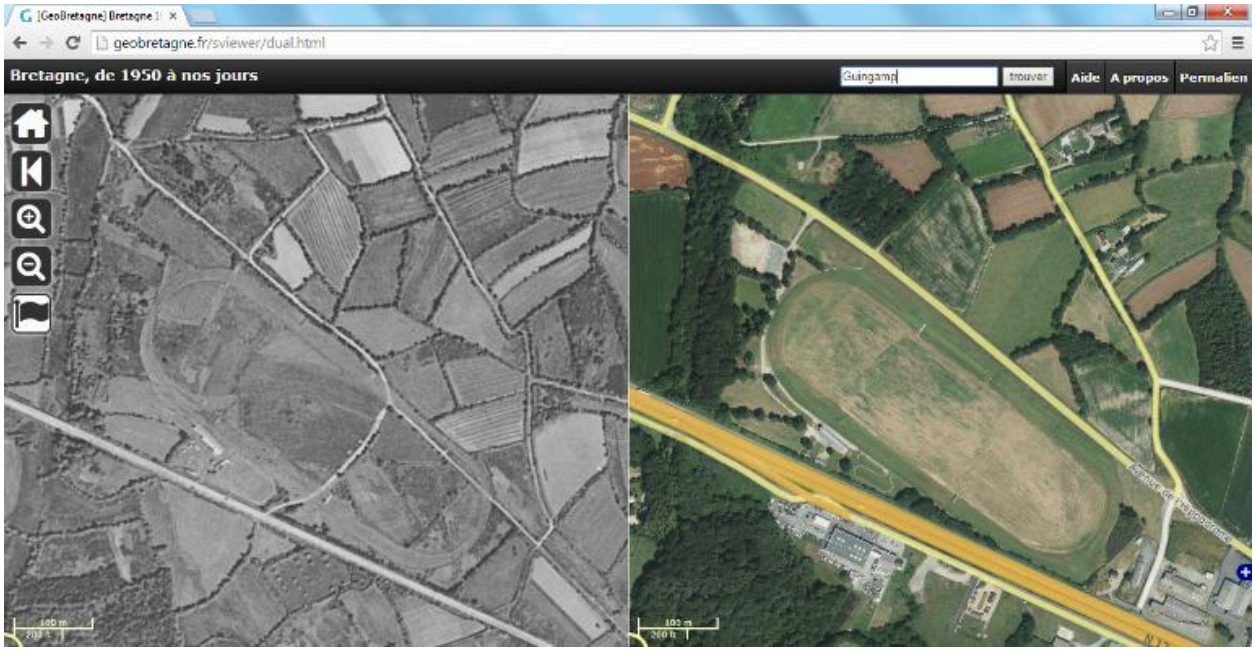

Hippodrome du Bel-Orme, vues aériennes de 1950 et 2012

IVR53_20142209076NUCA
Auteur de l'illustration : Institut géographique national (IGN)
(c) IGN
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, vue de l'hippodrome depuis le haut des pistes

IVR53_20142209077NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, tribunes et tour de contrôle

IVR53_20142209078NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, tour de contrôle

IVR53_20142209079NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, tribunes

IVR53_20142209098NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, vue d'ensemble du site depuis l'entrée

IVR53_20142209080NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, vue d'ensemble du site depuis l'est

IVR53_20142209081NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, pavillon du pesage

IVR53_20142209082NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, pavillon du pesage

IVR53_20142209083NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, guichets des paris

IVR53_20142209084NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, local de rangement

IVR53_20142209085NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, rond de présentation

IVR53_20142209086NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, boxes

IVR53_20142209087NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, pistes vues depuis la corde à l'ouest

IVR53_20142209088NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, pistes vues depuis l'est

IVR53_20142209090NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, pistes vues depuis l'ouest

IVR53_20142209089NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, pistes vues depuis l'ouest

IVR53_20142209091NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, piste d'obstacles

IVR53_20142209092NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, la rivière

IVR53_20142209093NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, double haies

IVR53_20142209094NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, talus

IVR53_20142209095NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, haie verte

IVR53_20142209096NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hippodrome du Bel-Orme, mur

IVR53_20142209097NUCA
Auteur de l'illustration : Anaïs Heurtel
Date de prise de vue : 2014
(c) Région Bretagne
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation